

**Autres dénominations :** Responsable d'agence immobilière

### Présentation du métier

Le directeur d'agence immobilière / La directrice d'agence immobilière est chargé(e) du fonctionnement de l'agence au niveau administratif, managérial et financier. Il ou elle encadre et anime ses équipes commerciales et administratives. Il / Elle organise l'activité, met en place des procédures et des méthodes de travail.

### Conditions d'accès au métier

Ce métier est accessible avec un diplôme de niveau Bac+2 (BTS/DUT) à Master (M1, diplôme d'école de commerce, Master professionnel, ...) dans les secteurs de l'immobilier, de l'action commerciale ou du droit.

Il est également accessible avec une expérience professionnelle dans la vente de biens immobiliers (fonds de commerce, terrains agricoles et viticoles, ...) sans diplôme particulier.

La carte professionnelle «Transaction sur immeubles et fonds de commerce» délivrée par le Préfet et soumise à renouvellement annuel est exigée pour exercer en nom propre.

Un casier judiciaire exempt de toute mention contradictoire est requis.

### Compétences professionnelles

- Analyse du marché immobilier
- Animer, coordonner une équipe
- Assurer la gestion administrative et financière d'une activité
- Conseiller une clientèle ou un public
- Contractualiser une prestation, une vente
- Diriger et gérer un ensemble, une structure, une organisation
- Droit immobilier
- Logiciels immobiliers
- Organiser et planifier la visite de biens immobiliers
- Présenter et valoriser un produit ou un service
- Procédures de valorisation des actifs immobiliers
- Proposer des prestations de gérance immobilière
- Prospecter de nouveaux clients, de nouveaux marchés
- Prospecter des biens immobiliers, des terrains
- Réaliser une transaction immobilière

### Savoir-être professionnels

- Être à l'écoute, faire preuve d'empathie
- Faire preuve de réactivité
- Faire preuve d'engagement
- Faire preuve de persévérance
- Faire preuve de rigueur et de précision

Pour en savoir plus sur ce métier, consulter la [fiche ROME C1504 - Transaction immobilière](#).